

Les « ODD 2030 » : Genèse, attentes et pertinence

Mohamed Ennabli

Le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2021-2025 avait résumé comme suit les principales difficultés de la Tunisie.

1. Un modèle socio-économique qui n'est pas suffisamment inclusif, résilient, durable et suffisamment générateur d'emploi et d'une vie décente.
2. Des mécanismes institutionnels (justice et cadre législatif) présentant des difficultés en raison d'une transition démocratique qui reste à finaliser.
3. Des attentes de la population (notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale) auxquelles les plus vulnérables n'ont pas le plein accès.
4. Une gestion non optimale des ressources (notamment les ressources naturelles) et une résilience faible face aux crises et risques climatiques.

C'est dans ce contexte difficile que le Forum Ibn Khaldoun pour le Développement a organisé un débat introduit et animé par Mr Mohamed Ennabli, Président du Forum pour examiner en quoi et dans quelle mesure les ODD 2030 pouvaient répondre aux attentes de la population au vu de toutes les stratégies sectorielles existantes et du Programme Quinquennal de Développement 2016-2020, lequel avait constitué la première sinon la seule ébauche de planification après la révolution. La Tunisie (avec 192 autres pays) s'était engagée en septembre 2015 à mettre en œuvre le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Ce fut un engagement en signe d'adhésion à cette démarche volontaire instituée par le Conseil Economique et Social et adoptée par la 70^{ème} session de l'AG des Nation Unies. Il s'était traduit par la mise en place de 17 commissions techniques pilotées par les différents ministères et regroupant les différentes parties prenantes.

Les « ODD 2030 » constituent un pacte universel portant sur **17 objectifs** (résultats souhaités) visant **169 cibles** (résultats attendus en un temps donné par rapport au point de départ) illustrées par des indicateurs mesurables.

Les 17 objectifs ont un socle commun, « **les 5 P** » :

- Les **Peuples** : ODD 1, 2, 3, 4, 5
Mettre fin à la pauvreté et à la faim dans toutes leurs formes et assurer la dignité et l'égalité.
- La **Planète** : ODD 6, 12, 13, 14, 15
Protéger les ressources naturelles et le climat de notre planète pour les générations actuelles et futures.
- La **Prospérité** : ODD 7, 8, 9, 10, 11
Assurer une vie prospère et épanouissante.

- La **Paix** : ODD 16
Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence.
- Les **Partenariats** : ODD 17
Un partenariat mondial revitalisé pour le DD et un esprit de solidarité renforcé.

Remarques :

- Les « ODD 2030 » ne sont pas la suite des « OMD 2015 », les Objectifs du Millénaire pour le Développement. **Ils les remplacent.**
- Les ODD ont été, en effet, négociés et proposés par les pays en développement eux-mêmes.
- Contrairement aux OMD (objectifs sociaux proposés par l'OCDE), les ODD visent une meilleure intégration entre les secteurs : c'est un réseau de cibles. Ils permettent d'établir une « **cartographie politique du DD** » et non pas une cartographie sociale et naturelle.

Quelques rappels :

- Le concept **quadri dimensionnel** de la durabilité :
 - . Efficacité économique
 - . Equité sociale
 - . Intégrité environnementale
 - . Gouvernance par le pilotage des mutations
- Le DD est un **processus** pour améliorer le bien être humain dans le temps et non pas un état à atteindre. Ce processus dépendra des choix faits par les individus, les entreprises, les collectivités et les gouvernements...quant à la manière d'utiliser et de **transformer leurs actifs** humains, naturels, physiques (moyens de production) et sociaux, ces actifs évoluant dans le temps en fonction des préférences des individus et des progrès technologiques.
- **17 « ODD 2030 », 58 cibles** retenues par la Tunisie.

ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. (4 cibles)

ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. (4 cibles)

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en **bonne santé** et promouvoir le **bien-être** à tous à tout âge. (4 cibles)

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une **éducation de qualité**, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. (4 cibles)

ODD 5 : Parvenir à l'**égalité des sexes** et autonomiser toutes les femmes et filles. (3 cibles)

ODD 6 : Garantir l'**accès à l'eau et à l'assainissement** et assurer une gestion durable des ressources en eau. (3 cibles)

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des **services énergétiques** fiables, durables et modernes à un **coût abordable**. (2 cibles)

ODD 8 : Promouvoir une **croissance économique** soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un **travail décent** pour tous. (2 cibles)

ODD 9 : Bâtir une **infrastructure** résiliente, promouvoir une **industrialisation** durable qui

profite à tous et encourage l'**innovation**. (4 cibles)

ODD 10 : Réduire les inégalités dans le pays et d'une région à l'autre. (2 cibles)

ODD 11 : Faire en sorte que les **villes** et les **établissements humains** soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (5 cibles)

ODD 12 : Etablir des modes de **consommation et de production** durables. (4 cibles)

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour **lutter contre les changements climatiques** et leurs répercussions. (4 cibles)

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les **ressources marines** aux fins du développement durable. (3 cibles)

ODD 15 : Préserver et restaurer les **écosystèmes terrestres** en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. (2 cibles)

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de **sociétés pacifiques** et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la **justice** et mettre en place, à tous les niveaux, des **institutions efficaces** responsables et ouvertes. (3 cibles)

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le **partenariat** mondial pour le développement durable et le revitaliser. (5 cibles).

Les attentes des Tunisiens

- Elles avaient été **exprimées** par une « consultation nationale » auprès de toutes les parties concernées à travers :
 - « La Tunisie que nous voulons » issue de la consultation.
 - « Le Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 ».

Sur le plan économique :

- Reprise de la croissance, diminution du chômage, maîtrise du déficit budgétaire et du taux d'endettement.

Sur le plan social :

- Un modèle socio-économique inclusif, résilient et durable, générateur d'emplois et de vie décente.
- Le plein accès des plus vulnérables de la population à la santé, à l'éducation et à la protection sociale.
- La lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, la marginalisation, les inégalités et toutes les disparités.

Sur le plan environnemental :

- Une gestion optimale des ressources naturelles et des écosystèmes face aux crises et risques des changements climatiques : sécheresses et inondations.

Sur le plan de la gouvernance :

- Finalisation des mécanismes institutionnels visant la décentralisation et le désenclavement des régions.

- Elles avaient, sous forme d'ODD, été **appropriées** :
 - par les parties étatiques (pilotage diplomatique et technique interministériel)
 - par toutes les autres parties prenantes (parlementaires, société civile, régions).

- Elles avaient été **alignées**, pour leur mise en œuvre :
 - avec les mécanismes institutionnels
 - avec le cadre de la planification et
 - avec les stratégies nationales et locales.

Toutes ces attentes, de la population et surtout de la jeunesse, se sont exprimées, en réalité, dans un **contexte de difficultés** économiques, environnementales et sociales susceptibles de ralentir la mise en œuvre des objectifs... malgré l'engagement du pays dans un programme de **réformes structurelles** touchant principalement l'investissement en tant que moteur de croissance.

La Tunisie poursuit cependant ses efforts pour assurer **une transition économique** et garantir une croissance durable et inclusive pour répondre aux demandes d'emplois et améliorer son système de protection sociale.

Elle ambitionne de se doter d'un meilleur modèle de pilotage technique de ses objectifs 2030 garantissant les **synergies** et les **compromis interministériels** nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ses programmes dans le respect de son principe directeur : « **Ne laisser personne de côté** ».

Etat des lieux

- Le nombre de cibles ODD 2030 spécifiques **couvertes, avec indicateurs**, par les actions et objectifs prévues du Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 n'excède guère 50 au total.

- En matière **d'alignement** des cibles ODD 2030 et des objectifs et actions du PQD 2016-2020, le gap atteint globalement les 18%, répartis par secteur comme suit : ODD 1 (20%), ODD 3 (11%), ODD 4 (29%), ODD 8 (11%), ODD 10 (20%), ODD 11 (14%), ODD 12 (29%), ODD 14 (57%), ODD 15 (44%), ODD 16 (20%).

- De ce fait, les **défis à surmonter** pour la Tunisie s'avèrent concerner, **par ordre décroissant**, les domaines relatifs à :
 - « **La vie aquatique** » (ODD 14).
 - « **La vie terrestre** » (ODD 15).
 - « **Consommation et production responsables** » (ODD 12).
 - « **L'éducation de qualité** » (ODD 4).
 - « **Pas de pauvreté** » (ODD 1).
 - « **Inégalités réduites** » (ODD 10).
 - « **Villes et communautés durables** » (ODD 11).
 - « **Travail décent et croissance économique** » (ODD 8).
 - « **Paix, justice et institutions efficaces** » (ODD 16).
 - « **Bonne santé et bien-être** » (ODD 3).
- Les domaines dans lesquels les objectifs du Plan Quinquennal de Développement **couvrent totalement** ceux du développement durable correspondent à :
 - ODD 2 : « **Faim zéro** » : 5 cibles couvertes.
 - ODD 5 : « **Egalité entre les sexes** » : 6 cibles couvertes.
 - ODD 6 : « **Eau propre et assainissement** » : 6 cibles couvertes.

- ODD 7 : « **Energie propre et d'un coût abordable** » : 3 cibles couvertes.
ODD 9 : « **Industrie, innovation et infrastructure** » : 5 cibles couvertes.
ODD 13 : « **Mesures relatives au changement climatique** » : 3 cibles couvertes.

Pertinence des « actions et objectifs » de développement du PQD

- En fonction de la répartition retenue des 17 « ODD 2030 » entre les 5 piliers du développement durable, il apparaît clairement :
 - Que c'est le pilier « **Planète** » qui souffre le plus du manque d'actions et objectifs du programme proposé. Il cumule, en effet, les 3 premières causes de préoccupation correspondant, dans l'ordre, aux :
 - ODD 14 (vie aquatique),
 - ODD 15 (vie terrestre),
 - ODD 12 (consommation et production).
 - Que le pilier « **Peuple** » vient en second lieu avec les 4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} causes de préoccupation correspondant aux :
 - ODD 4 (éducation),
 - ODD 1 (pauvreté),
 - ODD 3 (santé).
 - Que le pilier « **Prosperité** » vient au troisième rang avec les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} causes de préoccupation correspondant aux :
 - ODD 10 (inégalité),
 - ODD 11 (villes et communautés durables),
 - ODD 8 (Travail décent et croissance économique).
- **Dans le détail :**
 - Les cibles des « ODD 2030 » qui, dans la programmation tunisienne, n'ont pas bénéficié d'un intérêt suffisant sont, dans l'ordre :
 - La question de « la vie aquatique » (ODD 14), avec 3 cibles :
 - . Lutter contre la **pollution marine**.
 - . Protéger la **biodiversité marine**.
 - . Assurer une **pêche durable** et un **partage équitable** des ressources économiques, lutter contre la surpêche.
 - La question de « la vie terrestre » (ODD 15), avec 2 cibles :
 - . Préserver les **écosystèmes** terrestres.
 - . Renforcer le lien entre **développement économique et protection de la biodiversité**.
 - La question de « la consommation et de la production » (ODD 12), avec 4 cibles :
 - . Instaurer une **consommation et une production propres**.
 - . Dissocier la **croissance économique et la dégradation de l'environnement**.
 - . Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un **tourisme durable** créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.
 - . Réduire nettement la **production de déchets** par la prévention, la réduction, le **recyclage et la réutilisation**.
 - La question de « l'éducation de qualité » (ODD 4) avec 4 cibles :

- . Assurer un **cycle complet d'éducation** pour toutes les filles et tous les garçons (petite enfance, primaire, secondaire).
- . Faciliter l'accès de tous à un **coût abordable** aux études supérieures, formations techniques et professionnelles.
- . Eliminer les **disparités entre les sexes** dans le domaine de l'éducation et assurer l'accès à l'éducation des plus vulnérables.
- . Généraliser **l'éducation au développement durable**.
- La question de « la pauvreté » (ODD 1), avec 4 cibles :
 - . Lutter contre la **pauvreté sous toutes ses formes** et contre la **précarisation** des enfants de tous les âges.
 - . Mettre en place des **systèmes et mesures de protection sociale pour tous**, y compris un socle de protection sociale.
 - . Assurer l'accès des personnes vulnérables aux services de base.
 - . Réduire l'exposition des **pauvres et des personnes en situation vulnérable** aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.
- La question de « la bonne santé et du bien-être » (ODD 3), avec 4 cibles :
 - . Assurer une **qualité de vie meilleure** des citoyens et améliorer l'espérance de vie à la naissance sans handicap.
 - . Réduire le **taux de mortalité maternelle et infantile** et éliminer les **décès évitables**.
 - . Œuvrer à **l'éradication des grandes pandémies** (sida, tuberculose, paludisme).
 - . Permettre un **accès universel et équitable aux soins** et aux services de santé.
- La question de « la réduction des inégalités » (ODD 10), avec 2 cibles :
 - . Faire en sorte que les **revenus des 40% des plus pauvres de la population** augmentent plus rapidement que le revenu moyen national.
 - . Assurer **l'égalité des chances** et réduire les **inégalités**.
- La question « des villes et des communautés » durables (ODD 11), avec 5 cibles :
 - . Assurer l'accès à tous à un logement et **des services de base adéquats** et sûrs, à un **coût abordable**.
 - . Renforcer la protection et la **préservation du patrimoine culturel et naturel**.
 - . Réduire le nombre de **personnes tuées par les catastrophes**.
 - . Réduire **l'impact environnemental négatif des villes par habitant** et assurer l'accès à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
 - . Planification **locale**.
- La question du « travail décent et de la croissance économique » (ODD 8), avec 2 cibles :
 - . Favoriser la **croissance pour créer l'emploi**.
 - . Soutenir par des mesures d'**aide et d'accompagnement** les acteurs économiques (entreprises ou entrepreneurs) qui créent des emplois.

L'intérêt des « ODD 2030 » pour la Tunisie.

- L'appropriation nationale des ODD est le garant du principe « **Ne laisser personne de côté** ».

- Il est certain que les ODD aident le pays à identifier ses forces et faiblesses, les **défis** auxquelles il doit faire face et les opportunités à saisir pour mieux se positionner par rapport à d'autres pays.
- Les ODD offrent au gouvernement des occasions et des possibilités pour orienter ses plans, ses stratégies, ses programmes et ses **réformes** en faveur du développement durable.
- Les ODD permettent au secteur privé de renforcer ses actions et à la société civile de mieux cibler ses plaidoyers.
- Encore faudra-t-il, cependant, que le pays développe ses capacités de produire tous les **indicateurs indispensables** au suivi des ODD.

Sur les 244 indicateurs des 17 ODD, seuls, en effet, 90 ont été collectés, dont 59 en Tunisie (soit 60%) et le reste auprès des sources internationales.

L'Institut National de la Statistique ne fournit que 25 indicateurs.

Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Environnement ne fournissent que 5 indicateurs.

C'est dire **l'urgence d'améliorer les capacités de l'ensemble du Système National de la Statistique** en renforçant la collecte, la gestion et l'utilisation des données statistiques axées sur les ODD dans tous les domaines : économique, démographique, social et environnemental.

L'Adhésion de la Tunisie au Programme Conjoint ODD avec le Système des Nations Unies.

Elle l'engage à présenter un **Rapport National Volontaire** biennal sur la mise en œuvre des ODD, en Tunisie, faisant état des progrès accomplis pour la réussite du processus de transition économique garantissant **une croissance durable et inclusive**. Un tel engagement gouvernemental est salutaire.

A ce titre, **l'alignement** des actions de développement économique et social sur les ODD 2030 ne peut que renforcer leur **pertinence**.

Pour atteindre leurs cibles, les ODD ont besoin de synergie, de compromis intersectoriels et de **stratégies transversales inter ministérielles**.

(L'assainissement entre les Ministères de l'Environnement et de la Santé par exemple). La stratégie nationale du développement durable en est une. Elle se doit d'être mise en œuvre avec l'appui de tous.

La mise en œuvre des ODD 2030

Elle devra tenir compte de la situation créée par le Covid 19 au niveau macro-économique en 2020 :

- Quasi arrêt de l'appareil de production et ralentissement de la demande en biens et services : Le PIB passe de 1% en 2019 à - 8,8% en 2020.

- Nombreux effets directs :

 - Baisse des recettes fiscales.

 - Augmentation du déficit budgétaire de 3,6% en 2019 à 11,7% en 2020.

 - Augmentation de la dette publique de 77,9% en 2018 à 88% en 2020.

 - Chômage préoccupant passant de 15,2% en 2020 à 17,8% en 2021.

Aggravation de la pauvreté : Disparité entre régions et genres.

Baisse de l'investissement.

- Perte de travail de 69300 employés dont 29000 définitivement : Chômage des jeunes de 35,7%, des diplômés de 30,1%, des femmes de 40,7%.
- Baisse des exportations de 11,7% et des importations de 18,7%.
- Chute des Investissements Directs Etrangers de 29%.

De ce fait les **priorités retenues** par la Tunisie à partir de 2021 ont concerné les 9 ODD suivants :

ODD 1 : La pauvreté. ODD 2 : La faim. ODD 3 : La santé, le bien-être. ODD 8 : La croissance économique durable. ODD 10 : La réduction des inégalités. ODD 12 : Le mode de production et de consommation. ODD 13 : Le changement climatique. ODD 16 : La paix, la justice, les institutions efficaces. ODD 17 : Les partenariats.

Combinés, ils sont censés être des « **catalyseurs** » pour libérer le potentiel de la Tunisie et permettre d'atteindre les objectifs de l'agenda 2030.

Ces 9 objectifs ont fait l'objet de la discussion au sein du Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable 2021 sur le thème :

« Une **reprise durable et résiliente** qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : Construire une **voie inclusive et efficace** pour la réalisation de l'agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable ».

Discussions.

Les principales questions évoquées, durant le débat, ont concerné les points suivants :

- Les raisons profondes des troubles sociaux de 2008 qui ont généré la révolution en 2010, malgré toute une décennie de prospérité relative, marquée par une croissance économique moyenne conséquente de 4 à 5%, des prix maîtrisés et des transferts sociaux importants :
 - . Les nombreuses malversations d'opérateurs corrompus ?
 - . Le manque manifeste d'investissements productif ?
 - . La non durabilité du modèle socio-économique adopté ?

Cela serait, plus vraisemblablement, le manque de confiance des investisseurs qui n'aurait pas permis d'atteindre certains objectifs sociaux et de créer suffisamment d'emplois pour les diplômés du Supérieur en particulier.

- Les indicateurs mesurables des cibles visées par les ODD 2030 reprennent en réalité ceux des « indices du développement humain ».

La Tunisie gagnerait à profiter davantage des fonds européens du développement durable. Elle pourrait, moyennant cotisation, avoir accès à la convention « Agences et programmes ».

- Le concept de développement dans les conventions internationales est récent, remontant à 1960 avec l'expression « pays en développement ». Il a évolué ensuite en « développement économique et social équilibré » avant d'aboutir à « développement durable ».

Les ODD 2030 ne sont pas contraignants mais indicatifs et non mesurables dans l'absolu.

- En terme de durabilité, la Tunisie a été classée en Afrique dans les 2 premières places.

On assiste cependant, actuellement, à une régression du développement.

Le succès de l'éducation s'est avéré catastrophique en termes de chômage des cadres et, dans le secteur de la santé, de médecins tentés par l'émigration.

Le seuil du développement durable n'a pas été réellement atteint, car la volonté seule ne suffit pas, faute de moyens à la hauteur de nos ambitions.

Les impôts s'étant avérés insuffisants, beaucoup reste à faire en termes de rééquilibrage, d'équité et de solidarité sociale, sans démagogie.

- Le développement durable a un coût élevé et se heurte souvent au principe de l'efficacité économique, les pays riches n'étant guère disposés à aider les plus démunis.

A titre indicatif, le programme « Eau 2050 » demande un financement à hauteur de 2,2 milliards de DT annuellement sur 25 ans.

L'ensemble du secteur agricole n'est pas durable. La durabilité nécessiterait 2,1 ha / personne alors que l'on n'en dispose que de 0,9.

- Les ODD 2030 proposent un canevas d'objectifs à réaliser et de cibles à atteindre définies à l'échelle internationale. Mais c'est à chaque pays de s'approprier les objectifs et leurs cibles pertinentes en fonction de leur progrès d'avancement en direction de la durabilité et, à ce niveau, le manque de capacité dans la formulation des requêtes, auprès des fonds dédiés, pose problème.

- La question des indicateurs mesurables est vitale pour le pilotage des actions à mener.

L'amélioration de l'ensemble du système de collecte des données statistiques, dans tous les domaines, s'avère être nécessaire.

- Le retour de la confiance est absolument indispensable pour attirer l'investissement permettant d'atteindre la durabilité, laquelle exige de hiérarchiser les objectifs :

La croissance en premier, grâce à l'investissement au service de l'éducation, de la santé et de la place de la femme dans la société.

Les Commentaires

Les ODD 2030 suggèrent un ensemble de buts sociétaux comme modèle pour guider l'évolution du développement socio-économique et la protection de l'environnement afin de préserver le bien-être de la population.

Ces objectifs sont, cependant, interconnectés : Le succès de l'un de ces objectifs impliquera de prendre en considération des problèmes également associés à un autre.

- ✓ De ce fait, l'approche se devrait d'être multisectorielle nécessitant, pour atteindre ses cibles avec succès, davantage de synergies interministérielles.

Sur les 244 indicateurs des 17 ODD, 90 avaient pu être collectés, dont seuls 59 auprès des producteurs nationaux des données (soit 66% des indicateurs collectés).

- ✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait à renforcer davantage, en urgence, la capacité de l'ensemble du système national de la statistique.

En référence aux « 5 P », socle commun des 17 ODD (Peuple, Planète, Prospérité, Paix, Partenariat), les préoccupations de la Tunisie, dans le passé, ont manifestement privilégié, en premier lieu, le pilier « Prospérité » assurant une vie

épanouissante (questions des inégalités, de la ville et des communautés, du travail et de la croissance) et, en second lieu, le pilier « Peuple » pour assurer à tous la dignité et l'égalité (questions de la pauvreté, de la faim, de l'éducation et de la santé).

Ce faisant, le pilier « Planète » ne vient qu'en 3ème lieu, visant à protéger les ressources naturelles et le climat pour les générations actuelles et futures (questions de la vie aquatique, de la vie terrestre, ainsi que celle de la production et de la consommation).

- ✓ Considérant que, de fait, ces 3 derniers objectifs (ODD 14, 15, 12) n'ont pas bénéficié de tout l'intérêt indispensable pour tendre vers la durabilité du développement, la Tunisie gagnerait à s'investir davantage dans la gestion durable de ses ressources naturelles :

1) En initiant une politique plus affirmée de conservation du milieu marin et d'exploitation durable des ressources marines (ODD 14) :

- . En luttant contre la pollution tellurique et le risque de catastrophe maritime.
- . En protégeant la biodiversité marine contre l'introduction d'espèces invasives.
- . En luttant contre la surexploitation halieutique : Respect des périodes de repos biologique par une amélioration du contrôle.

2) En préservant et en restaurant les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable (ODD 15) :

- . En gérant durablement les forêts.
- . En luttant contre la désertification.
- . En enrayant le processus de dégradation des sols.
- . En mettant fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

- ✓ Elle se devrait, également, d'examiner de plus près la question fondamentale de la production et de la consommation (ODD 12).

Cet objectif figure en réalité en bonne place dans le nouveau programme présenté par la Tunisie (9 ODD : 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16, 17).

Il vise la performance dans la gestion des déchets.

Il gagnerait, cependant, à s'inscrire dans le cadre juridique et institutionnel plus ambitieux de l'« économie circulaire » qui repose sur le découplage entre la quête du progrès, la croissance, le bien-être d'une part et la destruction de l'environnement par l'activité humaine d'autre part.

Cela devrait se traduire par :

- Une intensification de l'urbanisation et des activités humaines, en occupant moins de sols pour interférer le moins possible avec le monde naturel et permettre, autant que possible, la reconstitution de la biodiversité et de la biomasse (réserve d'absorption des GES).

- Le recyclage complet des produits industriels en n'utilisant que des ingrédients favorables à l'environnement et en internalisant l'impact négatif des processus mis en œuvre.

- Une économie de matériaux bruts et la dispersion dans la nature des

ingrédients, sans dommages, car conçus dès l'origine avec cette intention.

- Une démarche dans laquelle l'écologie n'est plus une affaire de morale mais seulement d'intérêt bien compris.

La Tunisie a manifestement intérêt à orienter ses modes de production et de consommation vers une économie plus durable, limitant la surexploitation de ses ressources naturelles et les impacts préjudiciables à l'environnement, pour gagner en compétitivité, garantir une meilleure qualité de vie et améliorer les conditions sociales de production.

Elle gagnerait à promouvoir la « responsabilité sociétale des entreprises » pour la mise en œuvre concrète des objectifs du développement durable.

Dans une seconde phase cependant (2^{ème} Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en 2021), au vu des circonstances sanitaires mondiales (Covid 19) et du constat fait, sur les plans politique, économique, social et environnemental, que les inégalités observées dans presque tous les secteurs constituaient, dans le contexte national, le premier obstacle au développement durable, la Tunisie avait concentré son intérêt sur les seuls 9 ODD suivants : 1,2,3,8,10,12,13,16,17.

Combinés, ils étaient censés être des catalyseurs essentiels qui contribueraient à libérer le potentiel de la Tunisie et permettraient d'atteindre les objectifs de l'agenda 2030.

Parmi les ODD retenus :

- **L'ODD 1** visant l'éradication de la pauvreté.

Il est certain que dans sa lutte contre la pauvreté et la précarisation, en termes de politique sociale multisectorielle (couverture sociale et sanitaire, gratuité de l'éducation, compensation des produits de base) et d'assistance sociale (transferts sociaux : 23% du PIB en 2018), la Tunisie n'a pas atteint tous les objectifs visés, faute de moyens financiers notamment. Persistance de l'extrême pauvreté (3%) et de la pauvreté infantile qui atteint 21% et devrait bénéficier d'une attention toute particulière d'autant qu'elle affecte 5 fois plus le CO et le NO que la région du Grand Tunis.

✓ De ce fait, la Tunisie se devrait :

- d'assurer davantage de cohérence et de synergie entre les différentes initiatives à caractère social.

- de suivre quantitativement le taux de pauvreté jusqu'à 2030, celui de 2015 ayant été de 15,2% (1,7 million d'habitants).

- de donner un contenu concret au « Socle National de Protection Sociale » au bénéfice des plus vulnérables.

- de faciliter davantage à ces derniers l'accès aux services de base.

- de dynamiser le programme « Amen social » d'intégration et de développement annoncé, en responsabilisant les opérateurs concernés.

- **L'ODD 2** visant l'élimination de la faim concerne, avant tout, la sécurité alimentaire pour améliorer la nutrition de la population par la promotion d'une agriculture durable.

L'insécurité alimentaire affecte 19% de la population, même si la proportion des personnes souffrant de sous-alimentation n'excède pas les 5%, dans les zones

rurales, en particulier, où la pauvreté est la plus forte.

Le risque de dénutrition existe car seuls les éléments de base, à forte valeur énergétique mais nutritionnellement insuffisants, sont subventionnés : Retard de croissance infantile de 8,3% en 2018. Risque d'obésité de 44%. Un million de personnes dépendent de l'agriculture, mais la production céréalière ne couvre pas les besoins du pays (63% en 2016).

✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait :

- à développer l'agriculture en préservant les écosystèmes productifs, en renforçant leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et en minimisant l'exportation d'eau virtuelle peu rémunératrice.

- à équilibrer davantage sa balance commerciale dans ses relations avec l'UE dans le cadre de l'ALECA.

- à renforcer l'agriculture biologique et les productions de terroir à appellation contrôlée.

- à protéger la diversité et les ressources génétiques animales et végétales endogènes.

- à assurer la sécurité alimentaire en maîtrisant la vulnérabilité des différents systèmes de production et de distribution assurant un approvisionnement régulier du marché en denrées alimentaires de première nécessité.

- à tirer le meilleur parti des accords de libre-échange ZLECAF et du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe COMESA.

- **L'ODD 3** devait permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être à tous, à tout âge.

La « Politique Nationale de Santé » vise à assurer efficacement :

- un service public disposant de moyens suffisants pour la protection de la santé familiale et de proximité des citoyens, dans le cadre d'un régime de base équitable.

- une réduction du taux de mortalité maternelle et infantile.

- l'éradication des grandes pandémies transmissibles et non transmissibles.

- la couverture sanitaire universelle en 2030.

Cependant :

- Le taux de mortalité maternelle accuse encore une grande différence entre les régions : 45 pour 100.000 naissances comme moyenne en 2008, mais : 28 au NE, 67 au NO, 57 au SE et 56 au CO.

- La couverture sanitaire actuelle reste différenciée :

- . par assurance maladie : 58%.

- . par assistance médicale gratuite (AMG1) : 7,3%

- . par assistance médicale à tarif réduit (AMG2) : 17,5%

- . sans couverture contre la maladie : 17,2%

✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait :

- à assurer à toute la population une protection médicale suffisante adaptée à ses besoins spécifiques.

- à faciliter l'accès aux soins au plus grand nombre des ayants droit par une répartition régionale plus équilibrée des Etablissements Publics de Santé.

- à assainir la gestion de ces derniers et à en améliorer la gouvernance.
- à rationaliser davantage la complémentarité santé publique-secteur médical privé.

Elle gagnerait aussi à garantir davantage de synergie interministérielle pour une action plus efficace de lutte contre l'impact des pollutions sur la santé humaine.

- **L'ODD 8** vise à favoriser la croissance économique créatrice d'emplois. La Tunisie gagnerait fortement à stimuler l'investissement pour remettre rapidement l'économie en marche.

Elle gagnerait à lever tous les obstacles s'opposant à cette démarche, seule à même de réduire le déficit commercial et de maîtriser l'endettement.

Le défi serait de retrouver le chemin de la croissance par l'investissement dans les technologies de l'information et dans l'innovation. Cela permettrait l'accroissement de la productivité et la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

- Par ailleurs des mesures d'aide et d'accompagnement des acteurs économiques qui créent des emplois sont nécessaires, en particulier pour stimuler les micro-entreprises et les PME dans le cadre d'une politique d'intégration du secteur informel.

✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait :

- à promouvoir le financement indispensable à cette orientation stratégique.
- à multiplier les mesures d'aide et d'accompagnement à l'emploi, en particulier dans les régions défavorisées.
- à garantir le succès des nombreuses « politiques actives de l'emploi » (PAE) par une évaluation de leur efficacité.

- **L'ODD 10** vise à réduire les inégalités sociales et à assurer l'égalité des chances.

Il s'agirait :

- De faire en sorte que les revenus des 40% des plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national.

. Le montant des aides octroyées au SMIG est passé de 19,4% en 2000 à 39% en 2020.

. Autonomisation et intégration sociale, économique et politique indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race ou de la religion.

. Parité homme-femme dans tous les domaines, lutte contre les inégalités des résultats.

Cependant :

- Les inégalités régionales persistent.
- L'accès aux services publics fondamentaux n'est pas encore garanti pour tous.
- La marginalisation des handicapés n'a pas encore totalement disparu.

✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait :

- à promouvoir un système fiscal qui permette une correction des inégalités et assure les transferts sociaux nécessaires.
- à améliorer la protection sociale de tous les citoyens contre les risques du

chômage, de la maladie et de la vieillesse.

- à renforcer le droit des handicapés.
- à créer l'observatoire national de la migration.
- à moderniser le registre des familles pauvres (identifiant unique).
- à assurer aux ouvrières agricoles un système de sécurité sociale et de retraite adapté.
- à repenser l'aménagement du territoire en fonction du nouveau découpage administratif.

- **L'ODD 13** concerne les mesures d'urgence à prendre, relatives à la lutte contre le changement climatique.

Il vise :

- à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas et aux catastrophes naturelles liées au climat.
- à anticiper les risques par la prévention.
- à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ainsi que les puits de carbone.

Les impacts attendus concernent l'érosion des côtes, la salinisation des nappes côtières, la baisse des ressources en eaux ainsi que la diminution du PIB agricole estimée de 10% à l'horizon 2030.

Les engagements pris par le pays au plan international concernent :

- La mise en œuvre de l'accord de Paris de 2018.
- Le comité national consultatif d'adaptation au changement climatique en 2020.
- Le comité national consultatif pour l'atténuation des GES en 2020.
- La contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2020 : Réduction de 41% de l'intensité carbone en 2030 par rapport à 2015.
- La mise en place d'une autorité nationale auprès du « Fonds vert pour le climat ».

La prise en considération des répercussions du changement climatique, en termes de sécheresses et d'inondations semble assurée par la « stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes 2021-2030 ».

Les mesures d'atténuation des risques et d'adaptation au changement climatique gagneraient, cependant, à s'appuyer sur une appréciation scientifique plus engagée des facteurs d'exposition et de vulnérabilité à ces risques.

- ✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait :
 - à renforcer davantage ses capacités de lutte contre les effets du changement climatique dans tous les domaines.
 - à tirer le meilleur parti de la coopération et du financement international : Fonds vert pour le climat (GCF) et Fonds d'investissement climat (CIF).
 - à donner un contenu concret à tous les engagements pris.

- **L'ODD 16** préconise la promotion d'une société pacifique, ouverte et inclusive.

Il vise :

- à assoir un Etat de droit garantissant le respect des libertés fondamentales.
- à développer des institutions efficaces, intègres et redevables.
- à constituer une société civile solidaire et participative.

A ce titre, le programme de renforcement des capacités des magistrats à traiter les cas de violences faites aux femmes se devrait de garantir une société équilibrée, illustrée par une parfaite égalité homme-femme, comme le préconise l'ODD 10. Le manque de démarche participative et la corruption affectent cependant le fonctionnement normal des institutions.

- ✓ De ce fait, la Tunisie gagnerait à bénéficier d'une gouvernance plus rigoureuse, garantissant une totale transparence, assurant davantage de contrôle, une lutte sans merci contre toutes formes de corruption et facilitant à tous l'accès à la justice.

- **L'ODD 17** enfin, qui appelle à un partenariat mondial pour le développement durable, s'appuie sur le principe admis de la responsabilité partagée (résolution 2532 du 1er juillet 2021 du Conseil de Sécurité).

Il s'agit de renforcer les moyens financiers, scientifiques et technologiques de la coopération N-S pour vitaliser le développement durable.

- ✓ En l'occurrence, La Tunisie gagnerait à rappeler que la responsabilité reste cependant différenciée, impliquant une nécessaire contribution financière des pays développés en faveur des plus démunis du Sud.

En conclusion :

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les ODD 2030 concrétisent, en définitive, un programme d'action pour le développement, signé par l'Etat Tunisien. Ce programme est censé assurer l'ancrage territorial du développement durable.

Son action s'appuie sur certains principes :

- L'homme au cœur du développement.
- La solidarité dans le temps et dans l'espace.
- La responsabilité, la prévention et la précaution.
- La gouvernance basée sur l'adhésion et la participation.
- L'arbitrage entre tous les enjeux.

A ce titre, les ODD 2030 sont un outil privilégié pour la mise en œuvre du développement durable :

1. Ils s'inscrivent pleinement dans la dynamique territoriale en permettant d'animer un réseau d'acteurs et d'expertises diversifiés. C'est une démarche novatrice qui doit mobiliser des acteurs socio-économiques informés.
2. Les étapes de leur mise en œuvre nécessitera de la concertation depuis le diagnostic, l'organisation des travaux, jusqu'à l'évaluation des cibles retenues dans les différents champs d'action retenus.

3. Il reste cependant certain que, quelle que soit l'échelle concernée (locale, régionale, nationale), la politique de développement durable d'un territoire gagnerait à être définie sur mesure, en fonction des caractéristiques, des besoins et des objectifs socio-économiques et environnementaux.
Les champs d'intervention pourront donc varier d'un territoire à l'autre.

Les 9 ODD 2030 retenus, identifiés sur la base des retours d'expérience des différents ministères déjà engagés dans cette voie, sont cependant loin d'être exhaustifs.

La Tunisie gagnerait à appréhender, avec le même niveau de prise en considération, les 17 ODD 2030, dans la mesure de ses moyens, pour garantir à ses citoyens la satisfaction de leurs besoins dans l'ensemble des champs d'action pour le développement durable des territoires, afin de « ne laisser personne de côté ».

Référence : Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Tunisie (2019, 2021).